

DOCUMENTATION GÉNÉRALE
Pompes funèbres et marbrerie Le Squere

Représentant légal	Contin Natacha
Adresse	62 rue de Trégunc 29900 Concarneau
Téléphone	02.98.97.70.22
E-mail	pflesquere@orange.fr
Forme / capital social	SASU – capital de 8000 €
SIRET	42889972800011
RCS	428 899 728 R.C.S Quimper
Code APE	9603Z
Habilitation préfectorale	25-29-0287
TVA intracommunautaire	FR1642889972800011
Site internet	https://pompes-funebres-lesquere.com/
Version	DG_PF 01/10/2026

Sommaire

- 1. Notice d'information normalisée (art. R. 2223-24-1 du CGCT)
- 2. Liste des prestations obligatoires pour les obsèques
- 3. Tarif général 2026
- 4. Conditions générales de vente
- 5. Médiateur de la consommation
- 6. Contrats de sous-traitance
- 7. Extrait K-bis
- 8. Habilitation préfectorale
- 9. ORIAS

NOTICE D'INFORMATION

EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 11 JANVIER 1999 MODIFIÉ RELATIF À L'INFORMATION SUR LES PRIX DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

La présente notice synthétise les informations essentielles à connaître avant la souscription d'un engagement auprès d'un opérateur funéraire. Les informations complètes sur les services proposés figurent dans la documentation générale mise en libre consultation par l'opérateur funéraire dans son établissement et, le cas échéant, sur son site internet. Des informations pratiques sont également disponibles sur les sites <https://www.service-public.gouv.fr/> (rubrique « Un proche est décédé »), www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (rubrique « Après le décès en EHPAD ») et www.economie.gouv.fr/dgccrf.

Préalablement à toute démarche auprès d'un opérateur funéraire

- Les funérailles engendrent généralement des frais. Par anticipation d'un décès et, en tout état de cause, avant de vous engager avec un opérateur funéraire, pensez à vérifier si le défunt a souscrit un contrat obsèques. Pour ce faire, vous pouvez notamment interroger l'AGIRA via son formulaire en ligne (www.agira-vie.fr/obseques). À défaut, les funérailles seront à régler par les héritiers, qui peuvent recourir aux avoirs bancaires du défunt.
- L'inhumation ou la crémation du défunt doit s'organiser dans un délai de 14 jours calendaires (*). Ce délai doit vous permettre d'obtenir des devis établis par différentes entreprises de pompes funèbres pour les comparer.
- La liste des opérateurs funéraires habilités est affichée dans les locaux d'accueil des chambres mortuaires, funéraires et des crématoriums et est disponible en préfecture, en mairie et dans les établissements de santé. La liste des chambres funéraires habilitées est disponible dans ces mêmes établissements et affichée dans les locaux des chambres mortuaires des établissements de santé.

Lorsque vous vous rendez chez un opérateur funéraire

- La remise du devis funéraire est gratuite et sans engagement. Si vous acceptez le devis, un bon de commande sera établi pour concrétiser l'accord.
- La notice d'information sur les soins de conservation doit vous être remise par l'opérateur funéraire.
- En cas de litige avec l'opérateur funéraire, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il a adhéré.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires

- La fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées.
- La housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière.
- Si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation.
- Si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau.
- Si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances

- Les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.
- Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Transport et conservation du corps

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Avant mise en bière, le transport du corps du défunt vers le lieu de mise en bière, où il va être conservé à cet effet, doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de sa famille :

- Son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille. La conservation du corps peut notamment être réalisée par la location d'un matériel de réfrigération ou la pose de carboglace, à la charge des familles. Les frais liés à la présence du défunt en EHPAD jusqu'à l'inhumation ou la crémation, qui a lieu au plus tard 14 jours calendaires suivant le décès, sont ceux relevant du contrat d'hébergement, sans frais spécifiques supplémentaires.
- Une chambre mortuaire, lorsque l'EHPAD ou l'établissement de soins en dispose. Dans ce cas, la mise à disposition de la chambre mortuaire est gratuite pendant 3 jours.
- Une chambre funéraire gérée par une commune, un opérateur funéraire ou une association. Le séjour du corps en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque l'autorisation du transfert du défunt a été demandée à la famille par l'établissement de santé sans chambre mortuaire ou l'EHPAD, les frais de transport du corps vers la chambre funéraire et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement. Ces frais ne peuvent donc être facturés aux familles.

Dispersion des cendres

La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite mais elle doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Seule la dispersion des cendres réalisée par un opérateur funéraire habilité peut donner lieu à une facturation.

() Ce délai peut varier en raison du lieu (outre-mer, pays étranger ou sur la voie publique) ou des causes (maladie, obstacle médical-légal, recherche en vue d'analyses) du décès. Veuillez-vous informer auprès de votre opérateur funéraire.*

2. Liste des prestations obligatoires pour les obsèques

En application de la réglementation funéraire (article R. 2223-29 du CGCT), seules les prestations suivantes sont obligatoires ou peuvent le devenir selon le contexte:

- La housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière;
- La fourniture d'un cercueil avec une cuvette étanche, 4 poignées et sa plaque d'identité;
- La fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil);
- Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur, selon les circonstances;
- Toutes les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire) ;
- Les soins de conservation en cas de transport international, selon la législation du pays d'accueil.

TARIFS 2026

Tarifs TTC - Mise à jour du 04/09/2026

Présentation synthétique des principales prestations. Un devis détaillé et personnalisé est remis avant toute commande.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES OBSÈQUES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Organisation et coordination des démarches administratives et communales	Non obligatoire	220,00 €
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile	Obligatoire le cas échéant	90,00 €
Soins de conservation et de présentation	Non obligatoire	307,00 €
Supplément soins - dimanche et jours fériés	Non obligatoire	+ 75,00 €
Toilette et habillage	Non obligatoire	210,00 €

2. TRANSPORT AVANT MISE EN BIÈRE

Prestation	Nature	Tarif TTC
Forfait transport de corps avant mise en bière - moins de 25 km	Non obligatoire	120,00 €
Supplément nuit, dimanche et jours fériés	Non obligatoire	+ 40,00 €
Housse de transport	Obligatoire le cas échéant	80,00 €
Housse d'hygiène biodégradable	Obligatoire le cas échéant	60,00 €
Kilomètre supplémentaire avant mise en bière	Non obligatoire	1,30 €/km
Kilomètre supplémentaire avant mise en bière - dimanche et jours fériés	Non obligatoire	1,54 €/km

3. CHAMBRE FUNÉRAIRE ET RECUEILLEMENT

Prestation	Nature	Tarif TTC
Admission au funérarium	Non obligatoire	75,00 €
Chambre funéraire Le Squere Concarneau - forfait 3 jours	Non obligatoire	480,00 €
Salon - jour supplémentaire	Non obligatoire	90,00 €
Hommage civil	Non obligatoire	290,00 €
Table réfrigérée à domicile - forfait 3 jours	Non obligatoire	200,00 €
Case réfrigérée (forfait 3 jours)	Non obligatoire	450,00 €
Case - jour supplémentaire	Non obligatoire	110,00 €

4. CERCUEIL ET ACCESSOIRES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Cercueils adultes selon modèle, essence et finition	Obligatoire	990,00 € à 2 270,00 €
Cercueil gamme adaptée	Obligatoire	Sur devis
Cercueils enfant avec capiton	Obligatoire	À partir de 538,00 €
Capitons - différents modèles	Non obligatoire	245,00 € à 285,00 €
Bronzes, inters et ornements complémentaires	Non obligatoire	Sur devis

5. PERSONNEL, CÉRÉMONIE ET CONVOI

Prestation	Nature	Tarif TTC
Maître de cérémonie	Non obligatoire	155,00 €
Supplément maître de cérémonie - hommage civil	Non obligatoire	+ 40,00 €
Maître de cérémonie pour église et crématorium	Non obligatoire	135,00 €
Service porteur	Non obligatoire	103,00 € / porteur
Personnel pour la mise en bière	Non obligatoire	96,00 €
Forfait corbillard	Non obligatoire	230,00 €
Kilomètre supplémentaire après mise en bière	Non obligatoire	1,60 €/km
Kilomètre supplémentaire après mise en bière - dimanche et jours fériés	Non obligatoire	1,65 €/km

6. CRÉMATION

Prestation	Nature	Tarif TTC
Redevance de crémation voir règlement intérieur et tarif du crématorium	Obligatoire en cas de crémation	831,00 € Quimper 753.00€ Lorient
Remise d'urne	Obligatoire selon prestation	90,00 €
Remise d'urne avec maître de cérémonie	Selon choix	+ 50,00 €

7. URNES CINÉRAIRES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Urne / tube de dispersion - gamme disponible	Obligatoire en cas de crémation	à partir de 70,00 €
Urnes cinéraires - selon modèle et matière	Obligatoire en cas de crémation	70,00 € à 809,00 €
Plaque d'identification urne	Obligatoire	12,00 €

8. INHUMATION ET TRAVAUX DE CIMETIÈRE

Prestation	Nature	Tarif TTC
Creusement et comblement de fosse - profondeur simple	Obligatoire le cas échéant	690,00 €
Supplément profondeur double	Obligatoire le cas échéant	+ 200,00 €
Ouverture et fermeture de caveau	Obligatoire le cas échéant	299,00 €
Supplément ouverture par l'allée	Selon situation	+ 196,00 €
Ouverture et fermeture de cavume	Obligatoire le cas échéant	95,00 €
Ouverture et fermeture case de columbarium	Obligatoire le cas échéant	95,00 €
Scellement d'urne	Obligatoire le cas échéant	90,00 €
Démontage/remontage monument simple	Obligatoire le cas échéant	780,00 €
Démontage/remontage monument double	Obligatoire le cas échéant	890,00 €
Pose et fourniture d'une semelle ou traverses	Non obligatoire	390,00 €

9. CAVEAUX ET MARBRERIE

Prestation	Nature	Tarif TTC
Caveau - tarif pour 1 place ; autres capacités disponibles sur devis	Non obligatoire	à partir de 1 810,00 €
Monument sur mesure	Non obligatoire	Sur devis

10. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Démarches administratives post-obsèques - Liberté	Non obligatoire	Offert / selon prestation
Démarches administratives post-obsèques - Tranquillité	Non obligatoire	360,00 €
Démarches et formalités - convoi avec départ à l'étranger	Non obligatoire	420,00 €
Publication d'avis dans la presse	Non obligatoire	Sur devis
Faire-part et cartes de remerciement	Non obligatoire	Sur devis
Fleurs naturelles ou artificielles	Non obligatoire	Sur devis
Plaques, vases, jardinières, lanternes	Non obligatoire	Sur devis
Entretien de sépulture / nettoyage de monument	Non obligatoire	Sur devis

11. GRAVURE ET RÉFECTION

Prestation	Nature	Tarif TTC
Gravure - atelier ou extérieur	Non obligatoire	À partir de 7,00 € / lettre/ selon la taille et support
Re-dorure / peinture plaque, vase ou urne	Non obligatoire	À partir de 5,00 € / lettre/ selon taille et support

12. FRAIS ET SOMMES VERSÉES À DES TIERS

Prestation	Nature	Tarif TTC
Vacation de police	Obligatoire le cas échéant	25,00 €
Frais de culte	Non obligatoire	Selon paroisse
Frais de péage	Selon trajet	Sur devis
Prestations de professionnels extérieurs	Selon situation	Sur devis

Information importante

Cette présentation synthétique reprend les principaux tarifs figurant dans le tarif général Le Squere mis à jour le 04/09/2026. Le prix définitif dépend des prestations effectivement choisies ou rendues nécessaires par la situation. Un devis détaillé, gratuit et personnalisé est établi avant la réalisation des prestations.

Médiateur de la consommation des professions funéraires - MPF - 14 rue des Fossés Saint-Marcel - 75005 Paris.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCORD DU CLIENT. Sauf stipulation contraire, toute commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente, générales et particulières. Les offres et devis ne sont valables que trois mois après leur émission.

CLIENT. Sauf cas du client professionnel, le client s'entend au sens des présentes comme toute personne physique, ayant droit ou agissant pour le compte du défunt, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Le client professionnel peut se voir appliquer des conditions de vente et tarifaires différentes des présentes.

INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE. Le client reconnaît avoir reçu toute l'information précontractuelle visée par les articles L.111-1 et s. du code de la consommation (annexe 1), relative au vendeur, aux caractéristiques, disponibilité, délais de livraison ou conditions d'exécution des produits et services, notamment. Le client reconnaît qu'il a obtenu du vendeur tout le conseil utile préalable à son engagement, conformément à la réglementation en vigueur, et que la vente est valablement formée.

DEVIS. Un devis détaillé et chiffré conforme à la réglementation est remis systématiquement au client, comportant le détail et le prix unitaire des produits et prestations. Toute modification de devis doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit du client pour être valable.

TARIFS et ACOMPTE. Les prix pratiqués correspondent au tarif public net de taxes en vigueur à la date du devis. Le commencement d'exécution du contrat est conditionné par la signature du devis, du bon de commande correspondant, et le versement d'un acompte de 30% du montant TTC figurant sur le devis.

SOUS-TRAITANCE. Le client est informé qu'il pourra être recouru à la sous-traitance pour assurer la bonne exécution de la prestation ou de la commande, ce qu'il reconnaît et accepte par avance.

RETARD DE PAIEMENT. Tout retard de paiement donnera lieu au versement par le client d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sur toute somme restant due à compter de leur date d'échéance, sans préjudice de l'application de conditions particulières et des droits du vendeur au titre du recouvrement amiable ou forcé.

GARANTIES. Les présentes conditions de vente ne font pas obstacle à l'application de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L.217-4 à L.217-14 du code de la consommation (annexe 3), et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil (annexe 3). La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

FORCE MAJEURE. Les cas de force majeure exonèrent le vendeur de tout retard ou inexécution, et ne peuvent donner lieu à indemnisation ni résiliation du contrat.

Article 1218 du Code civil : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »

DONNÉES PERSONNELLES. Les données personnelles que vous êtes amenés à nous communiquer dans le cadre de la réalisation de nos prestations sont exclusivement destinées à l'organisation, l'exécution, la gestion et la facturation des obsèques, prestations et services de marbrerie funéraire et articles assimilés. Ces données pourront être diffusées à des tiers chargés de l'exécution de ces missions. **Elles sont collectées par la sas Pompes Funèbres Le Squere, responsable du traitement de celles-ci, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 428 899 728, dont le siège social est situé au 62 rue de Trégunc 29900 Concarneau.** Les données collectées sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez ainsi exercer vos droits :

- par mail à l'adresse : pflesquere@orange.fr

- ou par voie postale à l'adresse suivante : Pompes funèbres et Marbrerie Le Squere, 62 rue de Trégunc 29900 Concarneau

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle le vendeur pourra contacter le demandeur. Une réponse vous sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande. Conformément aux articles L.223-1 et suivants du code de la consommation (annexe 4), si le client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué à l'entreprise, il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes. Cette inscription est gratuite et valable trois ans. Toutefois, l'entreprise pourra contacter par téléphone le client qui en aura expressément fait la demande, pendant une période librement fixée par le client ou à défaut, dans un délai de 3 mois à compter de la date de la demande du client.

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 25 allée Rose Dieng Kuntz 75019 Paris (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE POMPES FUNÈBRES

CHAMP D'APPLICATION. Les conditions particulières complètent les conditions générales de vente, ou y dérogent, concernant la vente de produits et prestations de pompes funèbres.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Le vendeur n'est pas responsable de l'intervention des tiers accomplissant, même à sa demande, les formalités relatives aux obsèques pour le compte du client. La société n'est pas responsable des bijoux ou de tout objet qui ne serait pas retiré préalablement à toute opération funéraire. L'attention est attirée sur le fait que les horaires, fixés pour les différentes phases des obsèques peuvent être liés à des contraintes extérieures et que, sauf cas de force majeure, l'entreprise s'engage à les honorer dans un délai maximal de 1 heure.

RECOURS AUX TIERS. L'exécution de la prestation peut exiger le recours à des tiers (administration, office religieux...) dont les frais nets facturés sont reportés à la rubrique « frais avancés pour le compte de la famille ». Un montant prévisionnel au plus juste de la réalité est porté sur le devis tant que ces frais ne peuvent être déterminés exactement à la date du devis.

- 5. Médiateur de la consommation



ENGAGEMENT D'ADHÉSION (Entreprise adhérente d'une fédération)

Entre les soussignés :	
ANM CONSOMMATION 25, allée Rose Dieng-Kuntz 75019 Paris contact@anmconso.com Ci-après dénommée « ANM Consommation »	POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LE SQUERE 62, rue de Tregunc 29900 CONCARNEAU natacha.lesquere@orange.fr

Rappel du cadre légal
Le titre 1 ^{er} « Médiation » du livre VI « Règlement des litiges » du Code de la consommation, l'article L.612 6-1 du Code de la consommation a reconnu le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (personne physique ou morale) en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Le professionnel est ainsi tenu d'informer le consommateur des coordonnées du médiateur dont il relève. Cette information doit être donnée, préalablement à la survenance de tout litige, sur le site internet du professionnel, sur ses conditions générales de vente ou de service, sur ses bons de commande ou en l'absence de tels supports, par tout autre moyen approprié (par voie d'affichage notamment). Cette information doit également être donnée après la survenance du litige si le professionnel et le consommateur ne sont pas parvenus à le résoudre directement entre eux. Lorsqu'il existe un médiateur de la consommation dont la compétence s'étend à l'ensemble des entreprises d'un domaine d'activité économique dont il relève, le professionnel doit donner également les coordonnées de ce médiateur afin de permettre au consommateur d'y recourir. La médiation de la consommation est gratuite pour les consommateurs, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers de médiation étant pris en charge par les professionnels. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'initiative du consommateur (le professionnel ne peut pas l'initier). Elle doit être conduite dans un délai maximal de 90 jours à compter de la notification aux parties par le médiateur de sa saisine. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé ; les parties en sont informées.

Une convention a été conclue entre **ANM Consommation** et **Fédération Nationale Du Funéraire** et signée le 15/01/2024.

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 25 allée Rose Dieng Kuntz 75019 Paris (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

En cas de litige relatifs à des contrats de vente en ligne :

Le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la [plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne](#).

Le site internet suivant www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE
Pompes funèbres et marbrerie Le Squere

Représentant légal	Contin Natacha
Adresse	9 route de Pont-Aven 29910 Trégunc
Téléphone	02.98.97.70.22
E-mail	pflesquere@orange.fr
Forme / capital social	SASU – capital de 8000 €
SIRET	42889972800011
RCS	428 899 728 R.C.S Quimper
Code APE	9603Z
Habilitation préfectorale	25-29-0299
TVA intracommunautaire	FR1642889972800011
Site internet	https://pompes-funebres-lesquere.com/
Version	DG_PF 01/10/2026

Sommaire

- 1. Notice d'information normalisée (art. R. 2223-24-1 du CGCT)
- 2. Liste des prestations obligatoires pour les obsèques
- 3. Tarif général 2026
- 4. Conditions générales de vente
- 5. Médiateur de la consommation
- 6. Contrats de sous-traitance
- 7. Extrait K-bis
- 8. Habilitation préfectorale
- 9. ORIAS

NOTICE D'INFORMATION

EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 11 JANVIER 1999 MODIFIÉ RELATIF À L'INFORMATION SUR LES PRIX DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

La présente notice synthétise les informations essentielles à connaître avant la souscription d'un engagement auprès d'un opérateur funéraire. Les informations complètes sur les services proposés figurent dans la documentation générale mise en libre consultation par l'opérateur funéraire dans son établissement et, le cas échéant, sur son site internet. Des informations pratiques sont également disponibles sur les sites <https://www.service-public.gouv.fr/> (rubrique « Un proche est décédé »), www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (rubrique « Après le décès en EHPAD ») et www.economie.gouv.fr/dgccrf.

Préalablement à toute démarche auprès d'un opérateur funéraire

- Les funérailles engendrent généralement des frais. Par anticipation d'un décès et, en tout état de cause, avant de vous engager avec un opérateur funéraire, pensez à vérifier si le défunt a souscrit un contrat obsèques. Pour ce faire, vous pouvez notamment interroger l'AGIRA via son formulaire en ligne (www.agira-vie.fr/obseques). À défaut, les funérailles seront à régler par les héritiers, qui peuvent recourir aux avoirs bancaires du défunt.
- L'inhumation ou la crémation du défunt doit s'organiser dans un délai de 14 jours calendaires (*). Ce délai doit vous permettre d'obtenir des devis établis par différentes entreprises de pompes funèbres pour les comparer.
- La liste des opérateurs funéraires habilités est affichée dans les locaux d'accueil des chambres mortuaires, funéraires et des crématoriums et est disponible en préfecture, en mairie et dans les établissements de santé. La liste des chambres funéraires habilitées est disponible dans ces mêmes établissements et affichée dans les locaux des chambres mortuaires des établissements de santé.

Lorsque vous vous rendez chez un opérateur funéraire

- La remise du devis funéraire est gratuite et sans engagement. Si vous acceptez le devis, un bon de commande sera établi pour concrétiser l'accord.
- La notice d'information sur les soins de conservation doit vous être remise par l'opérateur funéraire.
- En cas de litige avec l'opérateur funéraire, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il a adhéré.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires

- La fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées.
- La housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière.
- Si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation.
- Si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau.
- Si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances

- Les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.
- Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Transport et conservation du corps

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Avant mise en bière, le transport du corps du défunt vers le lieu de mise en bière, où il va être conservé à cet effet, doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de sa famille :

- Son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille. La conservation du corps peut notamment être réalisée par la location d'un matériel de réfrigération ou la pose de carboglace, à la charge des familles. Les frais liés à la présence du défunt en EHPAD jusqu'à l'inhumation ou la crémation, qui a lieu au plus tard 14 jours calendaires suivant le décès, sont ceux relevant du contrat d'hébergement, sans frais spécifiques supplémentaires.
- Une chambre mortuaire, lorsque l'EHPAD ou l'établissement de soins en dispose. Dans ce cas, la mise à disposition de la chambre mortuaire est gratuite pendant 3 jours.
- Une chambre funéraire gérée par une commune, un opérateur funéraire ou une association. Le séjour du corps en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque l'autorisation du transfert du défunt a été demandée à la famille par l'établissement de santé sans chambre mortuaire ou l'EHPAD, les frais de transport du corps vers la chambre funéraire et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement. Ces frais ne peuvent donc être facturés aux familles.

Dispersion des cendres

La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite mais elle doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Seule la dispersion des cendres réalisée par un opérateur funéraire habilité peut donner lieu à une facturation.

() Ce délai peut varier en raison du lieu (outre-mer, pays étranger ou sur la voie publique) ou des causes (maladie, obstacle médical-légal, recherche en vue d'analyses) du décès. Veuillez-vous informer auprès de votre opérateur funéraire.*

2. Liste des prestations obligatoires pour les obsèques

En application de la réglementation funéraire (article R. 2223-29 du CGCT), seules les prestations suivantes sont obligatoires ou peuvent le devenir selon le contexte:

- La housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière;
- La fourniture d'un cercueil avec une cuvette étanche, 4 poignées et sa plaque d'identité;
- La fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil);
- Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur, selon les circonstances;
- Toutes les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire) ;
- Les soins de conservation en cas de transport international, selon la législation du pays d'accueil.

TARIFS 2026

Tarifs TTC - Mise à jour du 04/09/2026

Présentation synthétique des principales prestations. Un devis détaillé et personnalisé est remis avant toute commande.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES OBSÈQUES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Organisation et coordination des démarches administratives et communales	Non obligatoire	220,00 €
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile	Obligatoire le cas échéant	90,00 €
Soins de conservation et de présentation	Non obligatoire	307,00 €
Supplément soins - dimanche et jours fériés	Non obligatoire	+ 75,00 €
Toilette et habillage	Non obligatoire	210,00 €

2. TRANSPORT AVANT MISE EN BIÈRE

Prestation	Nature	Tarif TTC
Forfait transport de corps avant mise en bière - moins de 25 km	Non obligatoire	120,00 €
Supplément nuit, dimanche et jours fériés	Non obligatoire	+ 40,00 €
Housse de transport	Obligatoire le cas échéant	80,00 €
Housse d'hygiène biodégradable	Obligatoire le cas échéant	60,00 €
Kilomètre supplémentaire avant mise en bière	Non obligatoire	1,30 €/km
Kilomètre supplémentaire avant mise en bière - dimanche et jours fériés	Non obligatoire	1,54 €/km

3. CHAMBRE FUNÉRAIRE ET RECUEILLEMENT

Prestation	Nature	Tarif TTC
Admission au funérarium	Non obligatoire	75,00 €
Chambre funéraire Le Squere Concarneau - forfait 3 jours	Non obligatoire	480,00 €
Salon - jour supplémentaire	Non obligatoire	90,00 €
Hommage civil	Non obligatoire	290,00 €
Table réfrigérée à domicile - forfait 3 jours	Non obligatoire	200,00 €
Case réfrigérée (forfait 3 jours)	Non obligatoire	450,00 €
Case - jour supplémentaire	Non obligatoire	110,00 €

4. CERCUEIL ET ACCESSOIRES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Cercueils adultes selon modèle, essence et finition	Obligatoire	990,00 € à 2 270,00 €
Cercueil gamme adaptée	Obligatoire	Sur devis
Cercueils enfant avec capiton	Obligatoire	À partir de 538,00 €
Capitons - différents modèles	Non obligatoire	245,00 € à 285,00 €
Bronzes, inters et ornements complémentaires	Non obligatoire	Sur devis

5. PERSONNEL, CÉRÉMONIE ET CONVOI

Prestation	Nature	Tarif TTC
Maître de cérémonie	Non obligatoire	155,00 €
Supplément maître de cérémonie - hommage civil	Non obligatoire	+ 40,00 €
Maître de cérémonie pour église et crématorium	Non obligatoire	135,00 €
Service porteur	Non obligatoire	103,00 € / porteur
Personnel pour la mise en bière	Non obligatoire	96,00 €
Forfait corbillard	Non obligatoire	230,00 €
Kilomètre supplémentaire après mise en bière	Non obligatoire	1,60 €/km
Kilomètre supplémentaire après mise en bière - dimanche et jours fériés	Non obligatoire	1,65 €/km

6. CRÉMATION

Prestation	Nature	Tarif TTC
Redevance de crémation voir règlement intérieur et tarif du crématorium	Obligatoire en cas de crémation	831,00 € Quimper 753.00€ Lorient
Remise d'urne	Obligatoire selon prestation	90,00 €
Remise d'urne avec maître de cérémonie	Selon choix	+ 50,00 €

7. URNES CINÉRAIRES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Urne / tube de dispersion - gamme disponible	Obligatoire en cas de crémation	à partir de 70,00 €
Urnes cinéraires - selon modèle et matière	Obligatoire en cas de crémation	70,00 € à 809,00 €
Plaque d'identification urne	Obligatoire	12,00 €

8. INHUMATION ET TRAVAUX DE CIMETIÈRE

Prestation	Nature	Tarif TTC
Creusement et comblement de fosse - profondeur simple	Obligatoire le cas échéant	690,00 €
Supplément profondeur double	Obligatoire le cas échéant	+ 200,00 €
Ouverture et fermeture de caveau	Obligatoire le cas échéant	299,00 €
Supplément ouverture par l'allée	Selon situation	+ 196,00 €
Ouverture et fermeture de cavume	Obligatoire le cas échéant	95,00 €
Ouverture et fermeture case de columbarium	Obligatoire le cas échéant	95,00 €
Scellement d'urne	Obligatoire le cas échéant	90,00 €
Démontage/remontage monument simple	Obligatoire le cas échéant	780,00 €
Démontage/remontage monument double	Obligatoire le cas échéant	890,00 €
Pose et fourniture d'une semelle ou traverses	Non obligatoire	390,00 €

9. CAVEAUX ET MARBRERIE

Prestation	Nature	Tarif TTC
Caveau - tarif pour 1 place ; autres capacités disponibles sur devis	Non obligatoire	à partir de 1 810,00 €
Monument sur mesure	Non obligatoire	Sur devis

10. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Prestation	Nature	Tarif TTC
Démarches administratives post-obsèques - Liberté	Non obligatoire	Offert / selon prestation
Démarches administratives post-obsèques - Tranquillité	Non obligatoire	360,00 €
Démarches et formalités - convoi avec départ à l'étranger	Non obligatoire	420,00 €
Publication d'avis dans la presse	Non obligatoire	Sur devis
Faire-part et cartes de remerciement	Non obligatoire	Sur devis
Fleurs naturelles ou artificielles	Non obligatoire	Sur devis
Plaques, vases, jardinières, lanternes	Non obligatoire	Sur devis
Entretien de sépulture / nettoyage de monument	Non obligatoire	Sur devis

11. GRAVURE ET RÉFECTION

Prestation	Nature	Tarif TTC
Gravure - atelier ou extérieur	Non obligatoire	À partir de 7,00 € / lettre/ selon la taille et support
Re-dorure / peinture plaque, vase ou urne	Non obligatoire	À partir de 5,00 € / lettre/ selon taille et support

12. FRAIS ET SOMMES VERSÉES À DES TIERS

Prestation	Nature	Tarif TTC
Vacation de police	Obligatoire le cas échéant	25,00 €
Frais de culte	Non obligatoire	Selon paroisse
Frais de péage	Selon trajet	Sur devis
Prestations de professionnels extérieurs	Selon situation	Sur devis

Information importante

Cette présentation synthétique reprend les principaux tarifs figurant dans le tarif général Le Squere mis à jour le 04/09/2026. Le prix définitif dépend des prestations effectivement choisies ou rendues nécessaires par la situation. Un devis détaillé, gratuit et personnalisé est établi avant la réalisation des prestations.

Médiateur de la consommation des professions funéraires - MPF - 14 rue des Fossés Saint-Marcel - 75005 Paris.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCORD DU CLIENT. Sauf stipulation contraire, toute commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente, générales et particulières. Les offres et devis ne sont valables que trois mois après leur émission.

CLIENT. Sauf cas du client professionnel, le client s'entend au sens des présentes comme toute personne physique, ayant droit ou agissant pour le compte du défunt, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Le client professionnel peut se voir appliquer des conditions de vente et tarifaires différentes des présentes.

INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE. Le client reconnaît avoir reçu toute l'information précontractuelle visée par les articles L.111-1 et s. du code de la consommation (annexe 1), relative au vendeur, aux caractéristiques, disponibilité, délais de livraison ou conditions d'exécution des produits et services, notamment. Le client reconnaît qu'il a obtenu du vendeur tout le conseil utile préalable à son engagement, conformément à la réglementation en vigueur, et que la vente est valablement formée.

DEVIS. Un devis détaillé et chiffré conforme à la réglementation est remis systématiquement au client, comportant le détail et le prix unitaire des produits et prestations. Toute modification de devis doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit du client pour être valable.

TARIFS et ACOMPTE. Les prix pratiqués correspondent au tarif public net de taxes en vigueur à la date du devis. Le commencement d'exécution du contrat est conditionné par la signature du devis, du bon de commande correspondant, et le versement d'un acompte de 30% du montant TTC figurant sur le devis.

SOUS-TRAITANCE. Le client est informé qu'il pourra être recouru à la sous-traitance pour assurer la bonne exécution de la prestation ou de la commande, ce qu'il reconnaît et accepte par avance.

RETARD DE PAIEMENT. Tout retard de paiement donnera lieu au versement par le client d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sur toute somme restant due à compter de leur date d'échéance, sans préjudice de l'application de conditions particulières et des droits du vendeur au titre du recouvrement amiable ou forcé.

GARANTIES. Les présentes conditions de vente ne font pas obstacle à l'application de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L.217-4 à L.217-14 du code de la consommation (annexe 3), et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil (annexe 3). La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

FORCE MAJEURE. Les cas de force majeure exonèrent le vendeur de tout retard ou inexécution, et ne peuvent donner lieu à indemnisation ni résiliation du contrat.

Article 1218 du Code civil : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »

DONNÉES PERSONNELLES. Les données personnelles que vous êtes amenés à nous communiquer dans le cadre de la réalisation de nos prestations sont exclusivement destinées à l'organisation, l'exécution, la gestion et la facturation des obsèques, prestations et services de marbrerie funéraire et articles assimilés. Ces données pourront être diffusées à des tiers chargés de l'exécution de ces missions. **Elles sont collectées par la sas Pompes Funèbres Le Squere, responsable du traitement de celles-ci, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 428 899 728, dont le siège social est situé au 62 rue de Trégunc 29900 Concarneau.** Les données collectées sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez ainsi exercer vos droits :

- par mail à l'adresse : pflesquere@orange.fr

- ou par voie postale à l'adresse suivante : Pompes funèbres et Marbrerie Le Squere, 62 rue de Trégunc 29900 Concarneau

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle le vendeur pourra contacter le demandeur. Une réponse vous sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande. Conformément aux articles L.223-1 et suivants du code de la consommation (annexe 4), si le client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué à l'entreprise, il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes. Cette inscription est gratuite et valable trois ans. Toutefois, l'entreprise pourra contacter par téléphone le client qui en aura expressément fait la demande, pendant une période librement fixée par le client ou à défaut, dans un délai de 3 mois à compter de la date de la demande du client.

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 25 allée Rose Dieng Kuntz 75019 Paris (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE POMPES FUNÈBRES

CHAMP D'APPLICATION. Les conditions particulières complètent les conditions générales de vente, ou y dérogent, concernant la vente de produits et prestations de pompes funèbres.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ. Le vendeur n'est pas responsable de l'intervention des tiers accomplissant, même à sa demande, les formalités relatives aux obsèques pour le compte du client. La société n'est pas responsable des bijoux ou de tout objet qui ne serait pas retiré préalablement à toute opération funéraire. L'attention est attirée sur le fait que les horaires, fixés pour les différentes phases des obsèques peuvent être liés à des contraintes extérieures et que, sauf cas de force majeure, l'entreprise s'engage à les honorer dans un délai maximal de 1 heure.

RECOURS AUX TIERS. L'exécution de la prestation peut exiger le recours à des tiers (administration, office religieux...) dont les frais nets facturés sont reportés à la rubrique « frais avancés pour le compte de la famille ». Un montant prévisionnel au plus juste de la réalité est porté sur le devis tant que ces frais ne peuvent être déterminés exactement à la date du devis.

- 5. Médiateur de la consommation



ENGAGEMENT D'ADHÉSION (Entreprise adhérente d'une fédération)

Entre les soussignés :	
ANM CONSOMMATION 25, allée Rose Dieng-Kuntz 75019 Paris contact@anmconso.com Ci-après dénommée « ANM Consommation »	POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE LE SQUERE 62, rue de Tregunc 29900 CONCARNEAU natacha.lesquere@orange.fr

Rappel du cadre légal
Le titre 1 ^{er} « Médiation » du livre VI « Règlement des litiges » du Code de la consommation, l'article L.612 6-1 du Code de la consommation a reconnu le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (personne physique ou morale) en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Le professionnel est ainsi tenu d'informer le consommateur des coordonnées du médiateur dont il relève. Cette information doit être donnée, préalablement à la survenance de tout litige, sur le site internet du professionnel, sur ses conditions générales de vente ou de service, sur ses bons de commande ou en l'absence de tels supports, par tout autre moyen approprié (par voie d'affichage notamment). Cette information doit également être donnée après la survenance du litige si le professionnel et le consommateur ne sont pas parvenus à le résoudre directement entre eux. Lorsqu'il existe un médiateur de la consommation dont la compétence s'étend à l'ensemble des entreprises d'un domaine d'activité économique dont il relève, le professionnel doit donner également les coordonnées de ce médiateur afin de permettre au consommateur d'y recourir. La médiation de la consommation est gratuite pour les consommateurs, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers de médiation étant pris en charge par les professionnels. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'initiative du consommateur (le professionnel ne peut pas l'initier). Elle doit être conduite dans un délai maximal de 90 jours à compter de la notification aux parties par le médiateur de sa saisine. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé ; les parties en sont informées.

Une convention a été conclue entre **ANM Consommation** et **Fédération Nationale Du Funéraire** et signée le 15/01/2024.

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 25 allée Rose Dieng Kuntz 75019 Paris (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

En cas de litige relatifs à des contrats de vente en ligne :

Le consommateur peut aussi se rendre sur le site de la [plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne](#).

Le site internet suivant www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Pompes funèbres et marbrerie Le Squere

Représentant légal	Contin Natacha
Adresse	11 rue Jacques Noël Sané 29900 Concarneau
Téléphone	02.98.97.70.22
E-mail	pflesquere@orange.fr
Forme / capital social	SASU – capital de 8000 €
SIRET	42889972800011
RCS	428 899 728 R.C.S Quimper
Code APE	9603Z
Habilitation préfectorale	25-29-0197
TVA intracommunautaire	FR1642889972800011
Site internet	https://pompes-funebres-lesquere.com/
Version	DG_PF 01/10/2026

TARIFS – SALLE D’HOMMAGE

Tarifs applicables à compter du 1er octobre 2026

Prestations non obligatoires – Prix TTC

PRESTATION	TAUX TVA	MONTANT TTC
Mise à disposition de la salle d’Hommage	20 %	290,00 €
Maître de cérémonie	20 %	195.00€

Conditions d’utilisation

- Ces prestations sont facultatives.
- La salle d’hommage est destinée aux cérémonies civiles organisées et réalisées par les Pompes Funèbres & Marbrerie Le Squere.
- Elle n’est pas proposée à la location ou à la mise à disposition d’autres opérateurs funéraires.
- Le contenu exact de la prestation choisie et son prix figurent sur le devis remis à la famille avant toute commande.